

MAIRIE DE BIRAC

COMPTE RENDU **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Lundi 29 Avril 2021 à 18 Heures 30** **au foyer culturel**

PRÉSENTS : (9) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, BIRSAL Nicolas, MÉTAYER Alain, ÉTIENNE Loïc, GUIARD Claude, COUSSY Françoise, BLANCHARD Stéphane.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : (1) Mme FLANDROIS Céline à Mme ROUSSE Aurélie.

ABSENT SANS POUVOIR : (1) Mr BERGER Christophe.

Secrétaire de séance : Monsieur METAYER Alain

Le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour « GRAND COGNAC Avenant 1 à la convocation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires ». Les membres présents sont d'accord et ce point sera étudié en n° 4 avant les affaires diverses.

La séance est ouverte.

I – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des subventions peuvent être allouées à des organismes ou associations diverses.

Un tableau des sommes versées l'année passée est présenté aux élus ainsi que les demandes reçues cette année en mairie.

Concernant les demandes pour les voyages et sorties scolaires, les élus reconduisent la somme de 75 € par enfant et par année scolaire.

Après étude, voici ci-dessous le détail des associations pour lesquelles des sommes sont attribuées :

SUBVENTIONS 2021 ***c/6574***

<i>LIBELLE des ORGANISMES DEMANDEURS</i>	Montant en €
Amis Soins Palliatifs Châteauneuf	100
Comité Ligue Cancer	150
Amicale des Sapeurs-pompiers	50
Amicale Chasseurs Birac	1 000
A.F.N Anciens Combattants	30
Entraide Coup Dur de BIRAC	110
Association Solidarité Paysans	50
Hôpital pour les Enfants CHU Poitiers	50
A.F.S.E.P.	50
Association Des Fêtes BIRAC (ADF)	400

Assoc. SPA DE COGNAC	200
ADAPEI Charente	50
Sortie Chambon Collège M. Genevoix : 2 enfants (VIAUD Théo et PIRES Élodie)	150
Voyage scolaire Saint-Lary Ecole BELLEVIGNE (8 enfants)	600
Imprévues	3636
TOTAL	6626

La somme de 874 € a été allouée à l'association AILAN pour la participation concernant la période du 02 novembre 2019 au 01 novembre 2020 (14 enfants sur 125 journées entières et 83 demi-journées).

Une délibération sera établie afin de permettre le mandatement des sommes allouées.

II – CIMETIERE : REPRISE DE SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN A L'ISSUE DU DÉLAI DE ROTATION DES CORPS

Monsieur le Maire explique aux membres présents que, dans le cadre de la gestion du cimetière de la commune, il convient de procéder à un recensement et inventaire des emplacements sans concession et en état manifeste d'abandon.

Conformément à la réglementation funéraire en vigueur, la commune a obligation de mettre à disposition des personnes disposant d'un droit d'inhumation dans le cimetière communal (art. L.2223-1 du CGCT), un terrain pendant une durée minimum de 5 années (art R2223-5 du CGCT).

En attendant la création du nouveau cimetière, il apparait donc urgent de libérer des emplacements afin de pouvoir en proposer des nouveaux.

Après inventaire fait, il a été répertorié 11 emplacements sans concession ainsi qu'une concession échue.

Des entreprises habilitées par la préfecture vont être sollicitées pour l'établissement de devis.

Après l'exposé de Mr le Maire, les élus à l'unanimité l'autorisent à engager toutes les démarches pour la reprise des emplacements et signer tous documents y afférent.

Une délibération sera prise à cet effet et des arrêtés par sépulture seront rédigés.

Un communiqué sera affiché à la porte du cimetière informant de la reprise de concessions.

Cette procédure implique la nécessité d'avoir de la place dans l'ossuaire pour y déposer les reliquaires des ossements exhumés.

Aussi Mr le Maire précise qu'à ce jour, l'ossuaire existant n'est plus adapté. Le bâtiment situé entre l'actuel cimetière et l'agrandissement prévu pourra être aménagé d'une part en caveau communal et d'autre part en ossuaire.

Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises.

III – PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

Les 20 et 27 juin 2021 vont se dérouler les élections départementales et régionales.

En raison du contexte sanitaire actuel, la Préfecture demande aux mairies d'identifier les personnes qui participeront aux scrutins (membres des bureaux de vote et personnels communaux) afin de pouvoir leur délivrer une attestation de priorité d'accès à la vaccination.

Cette vaccination non obligatoire se doit d'être faite avant le 8 juin pour être efficace le jour du premier scrutin.

Après discussion avec les membres présents, il a été établi les tableaux de permanences suivantes :

Étant donné que les deux élections se dérouleront dans le même lieu, en l'occurrence le foyer culturel, les président et secrétaire peuvent être mutualisés.

Président : Mr PASIERB Ludovic

Secrétaire : Mr GUIARD Claude

Elections Départementales

Scrutin du 20 juin 2021

8 H à 12 H	12 H à 15 H	15 H à 18 H
Alain MÉTAYER	Françoise COUSSY	Nicolas BIRSAL
Fabrice ROUSSE	Joël TOFAN	Loïc ÉTIENNE

Scrutin du 27 juin 2021

8 H à 12 H	12 H à 15 H	15 H à 18 H
Alain MÉTAYER	Françoise COUSSY	Nicolas BIRSAL
Fabrice ROUSSE	Joël TOFAN	Loïc ÉTIENNE

Elections Régionales

Scrutin du 20 juin 2021

8 H à 12 H	12 H à 15 H	15 H à 18 H
Aurélie ROUSSE	Isabelle TOFAN	Céline FLANDROIS
Frédéric FOUASSIER	Stéphane BLANCHARD	Christophe BERGER

Scrutin du 27 juin 2021

8 H à 12 H	12 H à 15 H	15 H à 18 H
Aurélie ROUSSE	Isabelle TOFAN	Denis BRUNET
Christian OLIVIER	Stéphane BLANCHARD	Christophe BERGER

Le listing sera transmis en Préfecture.

IV – GRAND-COGNAC - AVENANT 1 à la convention de délégation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires

Le 25 août 2020 a été signé avec la Communauté d'Agglomération GRAND COGNAC, Autorité Organisatrice de premier rang (AO1) une convention de délégation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires réguliers des élèves du 1^{er} degré.

Des modifications ont été apportées au 01 septembre 2020, pour l'année scolaire 2020/2021 sur les points suivants :

- Les points d'arrêts, itinéraires, et horaires ;
- Le nombre d'élèves de primaire pris en charge par Grand Cognac ;
- Le montant de la participation de l'AO2 (Commune de Birac)

et font l'objet de l'avenant n°1 qui doit être signé par Mr le Maire.

Le nombre d'élèves de primaire est de : 9

La participation financière s'élève à : 675€

Mr le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à signer cet avenant.

A l'unanimité, les élus acceptent le contenu de cet avenant et autorisent Mr le Maire à le signer.

Une délibération sera établie à cet effet et sera transmise à Grand Cognac.

VI – AFFAIRES DIVERSES

- a) **CALITOM** : Afin de renforcer le compostage des biodéchets et des végétaux, CALITOM propose un composteur de 400 litres à chaque foyer charentais.
Chaque conseiller reçoit des flyers à distribuer aux administrés afin de les informer d'une distribution gratuite le samedi 12 juin 2020 de 9h00 à 12h00.
- b) **Redevance Spéciale CALITOM** : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de CALITOM expliquant la redevance spéciale. C'est la facturation des déchets non-ménagers collectés par le syndicat qui est en place depuis 2008.
Cette redevance jusqu'alors non appliquée aux communes va devoir être élargie à l'ensemble des producteurs non-ménagers du territoire.
Une facture dite blanche d'un montant de 2 071,68€ a été transmise et montre ce que la commune devrait acquitter pour une année de service.
Son objectif est de nous accorder avec CALITOM sur les volumes en place afin que les premières vraies facturations qui interviendront en 2022 soient correctes.
Les élus vont réfléchir au volume à prendre en compte.
- c) **GRAND COGNAC** : Mr le Maire fait lecture du courrier émanant de Grand Cognac rappelant que depuis décembre 2018, le territoire de Grand Cognac bénéficie d'un conseil de développement, l'Espace Citoyen. Un élu ne siégeant pas au conseil communautaire doit être désigné au sein du conseil municipal. Mr Claude GUIARD se propose. Un courrier sera envoyé à Grand Cognac.

Fin de séance à 21H00.